

26 mars 2013

13.327

Question Jean-Charles Legrix**Il semble qu'il y a aussi un scandale sur les loyers à l'Etat de Neuchâtel!**

Le premier signataire a été interpellé par un citoyen lui demandant s'il trouvait normal qu'un chef au service des ponts et chaussées, qui ne travaille pas sur place, bénéficie à titre gratuit d'un appartement de 4 pièces à la Vue-des-Alpes depuis plus de 15 ans, dont il ne paye que les charges, ceci sur le dos des contribuables grâce à l'argent public!

Notre première réaction a été de douter de cette information étant donné que nous faisons confiance jusqu'à preuve du contraire aux déclarations publiques du Conseil d'Etat. En effet, le 22 février 2011, le député UDC Raymond Clottu posait la question suivante (11.317): Les scandales des loyers de l'Etat de Genève et de la Ville de Lausanne semblent s'étendre à la Ville de Neuchâtel (*Le Matin Dimanche* du 13 février 2011). Qu'en est-il des 120 immeubles locatifs appartenant à l'Etat?

Réponse de M. Claude Nicati: les immeubles gérés par l'Etat sont soumis au contrôle cantonal des finances et depuis 2010 à un réviseur privé. Aucun problème n'est à signaler.

Avant de déposer cette question en plénum, nous avons déjà posé cette question lors de la séance de la sous-commission des finances du 18 février 2013. Au vu de la gravité de la situation et d'une partie des réponses reçues, nous estimons important et normal que le plénum puisse connaître la vérité sur ce sujet.

Afin de connaître le prix estimatif d'un appartement simple de 4 pièces à cet endroit, nous avons demandé à un spécialiste le prix approximatif de location, et il nous a parlé d'environ 800 francs.

Par conséquent, si l'information de ce citoyen est confirmée aujourd'hui par le Conseil d'Etat, c'est un cadeau de près de 150.000 francs fait à un employé de l'Etat aux frais du contribuable avec aucun prélèvement fiscal et un non-paiement des cotisations sociales y relatives. En plus, il semble que ce cas ne soit de loin pas un cas isolé dans notre république!

Le groupe UDC désire poser les questions suivantes:

- Est-il bien juste que pour un appartement de 4 pièces à la Vue-des-Alpes, aucun loyer (hors charges) n'ait été facturé depuis plus de 15 ans à un employé de l'Etat?
- Si ce loyer a bien été gratuit, cette information figure-t-elle sur la déclaration de salaire de cette personne (nom connu du Conseil d'Etat) sous "avantage en nature"?
- Quel serait le loyer mensuel correct et habituel pour ce logement?
- Depuis quelle date ce logement est-il mis à disposition d'un employé de l'Etat?
- Combien d'appartements durant ces 15 dernières années ont été mis à disposition de collaborateurs de l'Etat à titre gratuit ou à un prix de faveur et quel montant total n'a pas été encaissé au titre de loyer (hors charges)?

Cosignataires: R. Clottu, W. Willener, B. Courvoisier, M. Schafroth, F. Robert-Nicoud, D. Haldimann, J.-P. Donzé, J.-L. Gyger, S. Moser et G. Favre.